

# LES ACTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉTAT :

## La préservation des haies

**8 500 km de haies dans le Doubs, environ 10 km arrachés en 2020 et qui devront être replantés, un programme de replantation de 50 km dans le cadre du plan de relance d'ici 2022**

### Enjeux & Contexte

> 8 500 km de haies sont recensées dans le Doubs sur des parcelles agricoles. La densité moyenne est de 40 m de haies / ha.

> Les haies sont des habitats, notamment pour des espèces oiseaux, qui peuvent être protégées par le code de l'environnement.

> Aucune intervention ne doit être réalisée sur les haies entre le 15 mars et le 31 août. Pour les agriculteurs, la politique agricole commune interdit l'arrachage et l'entretien est strictement interdit du 1er avril au 31 juillet. En cas d'entretien, la coupe à blanc doit être proscrite.

### Actions réalisées en 2019 et 2020

> 34 demandes préalables d'arrachage de haies faites par des agriculteurs instruites en DDT en 2019 et 2020, dont 22 pour déplacement de haies.

> 60 signalements d'arrachage de haies remontés par la police de l'environnement au printemps 2020.

> Suites judiciaires (code de l'environnement) et administratives (politique agricole commune).

> Actions pédagogiques avec la diffusion d'une plaquette réglementaire sur les haies et la réalisation de webinaires à l'attention des agriculteurs.

### Résultats obtenus

> Sur les 60 signalements du printemps 2020, 15 procédures administratives ont été engagées au titre de la PAC avec demande de replantation. Cela concerne les agriculteurs ayant arraché au moins 200 ml de haies. Au total, 9,5 km de haies sont concernées par ces procédures et les replantations sont en cours.

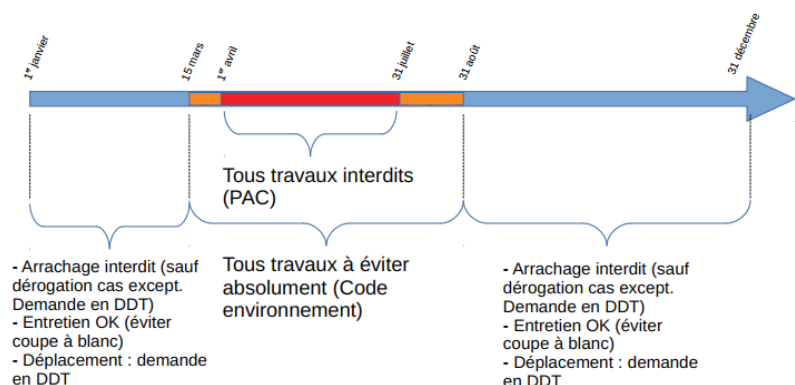
> 57 procédures judiciaires portat sur des habitats d'espèces protégés en 2020.

### Actions prévues en 2021 et 2022

> Mise en place d'un observatoire départemental des haies pour sectoriser les enjeux.

> Déploiement du programme de plantation des haies dans le cadre du plan de relance avec un potentiel de plantation de 50 km dans le Doubs.

> Élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la base d'un travail collectif en atelier départemental sur les éléments topographiques.



densité haies 2019 - ml / ha SAU

